

# Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Haute Morge

Siège social :  
Mairie - 63260 AUBIAT

Le mercredi 15 mai 2019

## CIRCULAIRE N°8 - 2019

Chèr(e) adhérent(e),

La commission de l'eau du SMAHM s'est réunie ce jour afin de **définir** l'organisation pour les jours à venir.

L'objectif est de continuer à irriguer en tour d'eau afin d'utiliser le débit disponible de la Morge **sans effectuer de lachures du barrage**

### Tour d'eau inter et intra ASA

Le débit naturel de la Morge (sans lachures) ne permet pas de prélever sans la mise en place d'un tour d'eau.

la commission de l'Eau a décidé **la poursuite** du tour d'eau inter et intra-ASA suivant :

	Me	J	V	S	D	L	M	Me	J	V
	15/5	16/5	17/5	18/5	19/5	20/5	21/5	22/5	23/5	24/5
<b>pompages</b>										
PUY ST JEAN secteur 1 (Glenat - Thuret)			8h	x	8h					
PUY ST JEAN secteur 2 (aubiat-aigueperse-chazelle) + VILLEMORGE					8h	x	8h			
PUY ST JEAN secteur 3 (bussiere - bas montpensier-stmyon-beauregard)	8h						8h	x	8h	
PUY ST JEAN secteur 4 (surp montpensier - artonne)	8h	x	8h						8h	x
MOULIN secteur 1 (sardon)		20 h	x	20 h						
MOULIN secteur 2 (nord)				20h	x	20 h				
MOULIN secteur 3 (cheix - moutade)						20h	x	20 h		
BRAYAUDS par Pontmort	x	20 h						20h	x	20 h
BRAYAUDS par réserve			8h	x	8h					
irrigants aval Pontmort	70 m3/h à tour d'eau									

#### **NB : démarrage et fin de tour d'eau (horaire impératif)**

Les secteurs de chaque tour d'eau ont été décidés par les représentants de la commission de l'eau de chaque ASA.

Ce tour d'eau reste provisoire et pourra être modifié ; toutefois tous les adhérents devront s'y conformer. Tout contrevenant s'expose aux pénalités prévues aux règlements intérieurs.

### **Dérogation planteur tabac et plants spéciaux**

Les adhérents qui irriguent les plants de tabacs (et plants spéciaux) devront le faire **dans leur tour d'eau** ; toutefois en cas de nécessité ils sont autorisés à irriguer en dehors de leur tour d'eau aux conditions suivantes :

- déduction du dépassement dans leur tour d'eau suivant
- information et accord préalable du responsable de secteur

Je vous prie d'agréer, chèr(e) adhérent(e), l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Président**  
**Michel COHADE**

PS : prochaine réunion de la commission de l'eau le jeudi 23/05 à 14h00

PUY ST JEAN Secteur 1 : GLENAT - THURET

PUY ST JEAN Secteur 2 : AUBIAT – Chazelles - AIGUEPERSE

PUY ST JEAN Secteur 3 : BUSSIERE – Bas MONTPENSIER- ST MYON - BEAUREGARD

PUY ST JEAN Secteur 4 : surp MONTPENSIER - ARTONNE

MOULIN Secteur 1 : SARDON

MOULIN Secteur 2 : Secteur Nord

MOULIN Secteur 3 : Le CHEIX – La MOUTADE

BRAYAUDS par Pontmort

BRAYAUDS par réserve